



Caution non rendu en totalité

Par lailaaa, le 24/12/2011 à 17:18

Bonjour, rn je vais essayer d expliquer mon probleme , j avais loué un appartement dans le privé en octobre 2010 en rentrant déjà il y avait ds degats causés par l eau au plafond chaque fois la proprietaire quand elle vient chercher son cheque je vais le repeindre jusqu au Mars 2011 encore degats d eau donc plus de traces au plafond je l ai appelé pour le lui dire , bon j ai fais le necessaire avec ma voisine et on a envoyé tt a l assurance , or après 10 jours on m appelle cad HLM me lègue un appartement , donc , j ai resillié mon contrat d assurance et j ai reouvert un autre c est la meme assurance , madame donc m a envoyé 180€ et elle m a retenu 250€ de ma caution que l assurance devait me donner, et que l assurance ne m a rien donné puisque, j ai demenagé , là j aimerai savoir quoi faire , je c qui elle n a pas droit de faire ça , je lui ai dis et j ai envoyé la copie de la lettre de mon assurance qui refuse de payer , voilà depuis aout j ai ps reçu sa reponse , j aimerai, s'il vous plait me dire qu est ce que je drois faire merci d avance .

Par lailaaa, le 26/12/2011 à 13:54

bonjour , rn rn pas de reponse malgré les 27 lectures